

## Comment s'inscrire par Internet?

Créez votre compte en quelques clics sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), après avoir vérifié que votre mairie est bien raccordée au service en ligne. La rubrique « Inscription sur les listes électorales », vous propose les étapes pour vous inscrire.

La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou ayant expiré depuis moins d'un an au jour du dépôt de la demande (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile datant de moins de trois mois.


Si vous effectuez cette démarche après le 31 décembre 2016, votre demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'en 2018.

**Attention :**  
**pour être inscrit sur les listes électorales** en 2017,  
**votre demande d'inscription en ligne** doit être faite le  
**31 décembre 2016 avant 23h59.**

### JE PEUX M'INSCRIRE sur les listes électorales :

 par Internet  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
si votre commune est raccordée au service

 par courrier

 dans ma mairie

Pour plus d'informations :  
[www.ouijevote.fr](http://www.ouijevote.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# Élections

présidentielle et législatives

Pour voter en 2017,  
**JE M'INSCRIS**  
sur les listes électorales

**Dès  
MAINTENANT**

et au plus tard  
le 31 décembre 2016  
avant minuit

Pour plus  
d'informations [#OuiJeVote](https://www.ouijevote.fr)  
[ouijevote.fr](http://ouijevote.fr)

